

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

1. Le conseil municipal, lors d'une séance extraordinaire tenue le 28 août 2018, a adopté un projet de règlement numéro RU-902-08-2018, intitulé Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 et ses amendements, afin de permettre les activités d'extractions et d'exploitation des ressources dans la zone A-04 et d'interdire les activités d'extraction et d'exploitation des ressources dans la zone AF-03.
2. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 16 octobre 2018, à compter de 18:00 heures, pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, dans la salle de délibération du conseil, située au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter.
4. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, situé au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge, les jours ouvrables de bureau.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce seizième (24^e) jour du mois de septembre deux mille dix-huit (2018).

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING

TO THE TAXPAYERS OF THE MUNICIPALITY, THIS NOTICE IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED THAT:

1. *At a special meeting held on August 28, 2018, City Council adopted by-law number RU-902-08-2018, entitled Draft by-law modifying by-law number RU-902-01-2015 and its amendments, to permit mining and resource extraction activities in Area A-04 and to prohibit extraction and resource development activities in AF-03.*
2. *A public consultation meeting will be held on October 16, 2018, beginning at 6:00 pm, for all of the modifications listed below, in the council's deliberation room, located at 88, rue des Érables, at Grenville-sur-la-Rouge. During this public meeting, the mayor or a member of the council designated by him, will explain the draft by-law as well as the consequences of its adoption and will hear the people and organizations who wish to speak on this subject.*
3. *This draft regulation contains provisions specific to a by-law that may be approved by qualified voters.*
4. *This draft by-law may be consulted at the office of the Municipality, located at 88 des Érables Street, in Grenville-sur-la-Rouge, on office business days.*

Any interested person may be heard by the Council with respect to this application at that session.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce quinzième (24^e) jours du mois de septembre deux mille dix-huit (2018).



Marc Beaulieu
Directeur Général